

**DECISION N° 44-2022**  
**portant agencement et aménagement de 3 courts de tennis en terre battue**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220426-DAJ-DEC-22-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2022

Affichage : 26/04/2022

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la proposition de la société SUPERSOL pour l'agencement et l'aménagement de 3 courts de tennis en terre battue ;

Considérant que la société SUPERSOL est la seule à pouvoir répondre à cette demande ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider la proposition de la société SUPERSOL pour l'agencement et l'aménagement de 3 courts de tennis en terre battue d'un montant de 5 970 € HT.

A Bernay, le 7 avril 2022

Marie-Lyne VAGNER